

Le 25 juillet 1791 à Nogent-le-Rotrou.

Le lundi 25 juillet 1791, la municipalité de Nogent-le-Rotrou tenait deux délibérations toutes deux consacrées à l'enregistrement de lois :

- « Et ce JourD'hui Vingt cinq Juillet mil Sept cent quatre Vingt onze Dans l'assemblée du conseil municipal de la ville de Nogent le rotrou. Le procureur de la commune a Fait rapport de diverses loix + [en marge: + arrêtés et adresses] dont la 1.^{ere} relative à l'inviolabilité du Roi qui détermine le cas ou le roi Sera censé avoir abdiqué la couronne et pourra etre Poursuivi comme Simple citoyen ; et qui ordonne que le S. Debouillé & Ses complices Seront poursuivis comme criminels de leze nation, au tribunal d'orléans du 1- Juillet present mois du 16 Juillet 1791 ; l'opinion d'adrien Dupon du 14 Juillet imprimée par ordre de l'assemblée na.^{le} ; la deuxième contre la Sédition et qui fixe les peines à prononcer contre ceux qui S'en rendront coupables du 18 Juillet 1791, la quat troisième est relative à l'instruction sur les cy dev.^t droits Seigneuriaux declarés rachetables par le décret du 18 mars 1790, en date du 19 Juin 1791 ; la quatrieme est l'adresse du dep.^t d'eure et loir sur la prestation De Champart du 23 Juillet 1791. la 5.^e est l'arrêté du dep.^t du 23 Juillet 1791 concernant le champart, ~~du~~ 23, et a requis le procureur de la Commune que les loix et arrêtés et adresses cy dessus Fussent publiée et affichées sans delai.

Surquoi le conseil municipal a ordonné que les dites loix Fussent publiées et affichées avec toute la celerité Possible Dont actes.

P.^{re} Lequette Baudouin
P.^r de la C baugars »¹

J. marguerith

¹ Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D1 feuillet 141.

• « Et le dit Jour audit ou [? mot incertain] le procureur de la commune a fait rapport de plusieurs loix et arrêtés dont la 1.^{ere} est [mots rayés] relative aux ci devants droits de chauffage[sic] paturage et usage qui s'exercoient dans les bois & autres domaines nationaux et qui declare nulles toutes ventes qui pourroient avoir été faite de ces mêmes droits du 27 mars 1791 ; la 2.^e relative aux employés à la régie des droits sur les draperies et Soieries du 27 mars 1791, la 3.^e additionnelle au décret du 12 mars, relatif a diverses dépenses a acquitter par la caisse de l'extraord.^{re} du 27 avril 1791, la 4.^e qui autorise le directoire du dép.^t du Var a requérir les lieux nécessaires a son établissement, aux conditions & exceptions y portées du 20 mars 1791 ; la 5.^e est un décret de l'assemblée nationale du 24 Juin 1791. la 6.^e qui autorise le dep.t de loir & cher a acquerir les Batiments nécessaires a son établissement du 30 mars 1791 ; la 6.^e [sic] relative au [? Clermontois ?], du 27 mars 1791, la 7.^e relative aux officiers ci dev.^t attachés aux etaspes, qui ont été Supprimées par un décret du 7 Janvier 1791 ; du 20 mars suiv.^t. la 8.^e relative a diverses Sommes a payer aux Sieurs Decotte & Camus pour les causes y enoncées du 20 mars 1791 ; la 9.^e portant que le tribunal de cassation tiendra ses Séances dans la grand Chambre du cy dev.^t Parlement de Paris du 20 mars 1791, la 10.^e portant établissement de tribunaux de commerce & de Paix, sur la petition du dép.^t de la haute vienne, de la municipalité de Pamiers, dep.^t de l'arriége, des dep.^{ts} de Seine & oise, du Nord, de l'ille & vilaine, de Mayenne & loire, des Communes d'Agde, de Serignan et de Gruissant [?] du 20 mars 1791 ; la onzieme relative au payement de diverses Sommes, pour entreprises et

travaux, partie de l'arrière du dep.^t des ponts et
chaussées du 1.^{er} avril 1791, la douz.^e contenant le tarif
g.^{al} des droits qui Seront perçus a toutes les entrées et
Sorties du Royaume du 15 mars 1791, la treizième
relative a la dime du 10 Juin 1791 ; la quatorz.^e relative
aux contributions Fonciere et mobilière 17 Juin 1791,
la quinzième relative à la depense publique du 25 mars
1791 ; la seizième est une loi provisoire relative aux ci
devant religieux qui voudront continuer de vivre en
commun du 20 mars 1791 ; la dix Septième relative aux
contributions Fonciere et mobilière du 10 avril 1791 ;
la dix huitieme relative à l'organisation des Bureaux de
la caisse de l'extraord.^{re} du 20 mars 1790 ; la dix
neuvième relative a diverses Indemnités accordées aux
m.^{bres} de postes par le décret du 25 avril 1791 ;
la Vingtième relative à la distribution a faire de 4,000
Fusils a differents dep.^t du Royaume du 20 mars 1791 ; et
~~d'un arrêté du de mandement de M. Levêque, du 1.^{er}~~
Juillet 1791 ; et a requis le procureur de la commune que
lesdites loix fussent publiées et affichées.

SurquoY, ouï les Conclusions du p.^{eur} de la Commune, le
corps mup.^{al} a arrêté que Son requisitoire auroit Son
Plein et entier effet, et ont les officiers mp.^{aux} Signé avec
le Secrétaire greffier dont acte

le conseil municipal a ordonné que les dites loix Fussent
publiées et affichées avec toute la celerité Possible Dont
actes. [sic]

Dagneau

Baudouin

J. marguerith

baugars

P.^{re} Lequette

P.^r de la C ²

² Archives municipales de Nogent-le-Rotrou, 1D1 feuillet 141 et 142.